



Le Maire de Poisat

Aux associations Poisatières

Poisat, le 23 novembre 2022

Réf. : GGa/ VSo / 11/2022

Objet: Demande de subvention 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de sa politique associative, la ville de Poisat lance sa campagne de subventions 2023 visant à soutenir le tissu associatif local.

Afin de répondre à la législation en vigueur (article L.1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales) et de faciliter l'instruction des demandes de subvention, les associations sont invitées à compléter le dossier ci-joint accompagné des pièces demandées.

Votre demande doit être envoyée à la mairie en version papier ou électronique (comptabilite@ville-poisat.fr) pour le **31 janvier 2023** dernier délai.

En l'absence des pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Je vous remercie de nous communiquer, dans la mesure du possible, le calendrier des manifestations envisagées, votre participation aux activités festives, ainsi que vos attentes et souhaits pour la prochaine année.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Grégory GABREL

